

Le planning des réformes 2023-2027

Projets de loi déjà en cours

- Proposition de résolution pour le plein emploi, dépôt : 7 juin 2023.
- Donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces, dépôt : 13 avril 2023.
- Orientation et programmation du ministère de la justice 2023-2027, dépôt : 3 mai 2023¹.
- L'ouverture, la modernisation et la responsabilité du corps judiciaire, dépôt : 3 mai 2023.
- LPM 2024-2030 et diverses dispositions Défense, dépôt : 4 avril 2023².
- Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dépôt 1^{er} février 2023.
- + **Été 2023 : présentation du nouveau projet de loi « Immigration »³.**
- Projet de loi relatif à l'industrie verte, dépôt : 16 mai 2023.
- Sécuriser et réguler l'espace numérique, dépôt : 10 mai 2023.

PLF 2024

- Augmenter la maturité de la dette pour étaler son remboursement en développant l'épargne retraite par capitalisation.
- Rendre la publication mensuelle de la nationalité des détenteurs de la dette publique française obligatoire.
- Présenter chaque année en annexe au projet de loi de finances des scénarios de niveau d'endettement et de charge de la dette.
- Présenter un tableau de financement total des administrations publiques indiquant le montant des titres émis et des emprunts bancaires souscrits, par niveau d'administration en Loi de finances initiale (LFI) et en exécution.
- Baisser les prélèvements sociaux.
- Poursuivre la baisse des impôts de production.

- Remonter à 8 mois de cotisations sur les 24 derniers mois (contre 6 mois actuellement) l'ouverture des droits.
- Baisser à 12 mois la durée d'indemnisation pour les moins de 50 ans (contre 6 à 24 mois pour les moins de 53 ans aujourd'hui).
- Passer à 57 % du salaire net et non plus du salaire brut le montant de l'indemnisation.
- Baisser le plafond d'indemnisation (7 708 € aujourd'hui) mais aussi de baisser le plafond de l'assiette des cotisations.
- Instaurer un régime de sanctions plus sévères en cas d'absence aux formations ou de refus de reprise d'emploi.
- Généraliser les possibilités de recours au forfait jours à tous les salariés.
- Supprimer les majorations sur les heures supplémentaires jusqu'à 39 heures et déplaçonner les heures supplémentaires annuelles.

- Débloquer le CDD pour qu'une entreprise puisse embaucher en CDD sans justification et sur 3 ans comme dans le secteur public.

Mesures à inclure dans les projets déjà en cours :

1. Prévoir une augmentation de 5 milliards pour la Justice d'ici 2029.

2. Se doter d'un fond spécial de 57 milliards sur le modèle allemand.

3. ■ Contrôler le flux d'immigration illégale (mise en place d'un délai de 15 jours pour le dépôt de la demande d'asile à compter de l'arrivée, faciliter la prise d'empreinte avec impossibilité de s'y soustraire).
- Gérer le stock de l'immigration illégale (rétablir le délit de séjour irrégulier, interdiction des transferts, hors de France, des sommes touchées au titre de l'allocation des demandeurs d'asiles).
 - Réduire les procédures liées aux contentieux de 12 à 3.
 - Recentralisation de la gestion des mineurs isolés et automatisation des tests de densitométrie osseuse.
 - Conditionner le versement de toutes les aides sociales à la légalité de la présence sur le territoire français.
 - Restriction du droit du sol et porter de 3 mois à 1 an la condition de résidence régulière d'un parent permettant à un enfant né dans un DOM-COM de bénéficier de la nationalité française.

Éducation : Bloc I pour 1^{er} septembre 2024

- Développer les expérimentations dans les établissements : forfait.
- Supprimer la règle du 80/20.
- Renforcer les sanctions et laisser les établissements scolaires gérer leur politique de sécurité.
- Redonner le pouvoir du redoublement aux équipes pédagogiques.

Chantier Fonction publique

Verser des primes aux agents publics pour leur performance et leur présence, comme au Danemark où les primes à la performance peuvent atteindre jusqu'à 20 % du salaire.

OCT 23

NOV 23

DÉC 23

JAN 24

FÉV 24

MAR 24

AVR 24

MAI 24

JUIN 24

JUI 24

AOÛT 24

SEPT 24

24 septembre 2023 : élection sénatoriale

PLFSS 2024

- Instaurer comme principe l'interdiction de déficits possibles sur les comptes sociaux.
- Désindexer les prestations sociales.
- Conditionner le versement du RSA à la signature d'un contrat d'accompagnement, comme le prévoit la loi.

Police & Justice : mesures d'urgences

- Budgétiser le paiement des heures supplémentaires.
- Accélérer les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour aller au-delà de la seule remise à niveau.
- Réintroduire le dispositif des peines minimales d'emprisonnement ou peines planchers.
- Limitation du dispositif de confusion des peines, en le réduisant aux infractions identiques ou assimilées au regard de la récidive.
- Introduire un mécanisme d'aggravation automatique du plafond légal (peine la plus lourde) en cas de récidive.
- Augmenter la fréquence du prononcé des peines de prison systématique (modèle hollandais : plus de peines mais plus courtes).

Chantier Syndicats

- Mettre fin au monopole syndical de désignation des candidats qui veut que seuls les syndicats « représentatifs » ayant obtenu 10 % aux dernières élections puissent présenter des candidats au premier tour des élections professionnelles.
- Interdire les grèves abusives : garantir un service minimum, notamment pendant les départs en vacances (modèle Italien)

Chantier Transparence des données

Instaurer le principe de la transparence des données et leur accessibilité à chacun :

- sur les données sociales ;
- sur les données des collectivités/employeurs publics (absentéisme) ;
- sur les données des syndicats ;
- sur les données des agences publiques ;
- sur les données des services publics : ex, masse salariale des enseignants par établissement scolaire, données hospitalières.

